

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 08 Avril 2014

Convoqués le 01/04/2014

Affiché le 14/04/2014

Le huit avril deux mil quatorze, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoints.

Mmes et Mrs Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Guy COCOGNE.

2014-04-01 - Election du représentant de la commune au Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (SENUM)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (SENUM),

Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SENOM,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du délégué titulaire

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du délégué titulaire :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Guy COCOGNE 11 voix

M. Guy COCOGNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Election du délégué suppléant

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du suppléant :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Gérard BOITTIN 11 voix

M. Gérard BOITTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2014-04-02 – Election du représentant de la commune au Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz en Mayenne (SDEGM)

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz en Mayenne (SDEGM),

Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SDEGM,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du délégué titulaire

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du délégué titulaire :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Bernard LEVEQUE 11 voix
M. Bernard LEVEQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Election du délégué suppléant

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du suppléant :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Gérard BOITTIN 11 voix
M. Gérard BOITTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2014-04-03 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,
Vu les articles 21 et 22 du codes des marchés publics,

Considérant qu'il y a lieu de désigner 3 membres titulaires et 3 suppléants pour former la commission d'appel d'offres,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election des membres titulaires

1^{er} tour de scrutin pour l'élection des membres titulaires :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Bernard LEVEQUE	11 voix
M. Régis BOITTIN	11 voix
M. Jacques LEMONNIER	11 voix

Mrs Bernard LEVEQUE, Régis BOITTIN, Jacques LEMONNIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Election des membres suppléants

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du suppléant :

Nombre de bulletins	11
Bulletins nuls	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. Aline RONCERAY	11 voix
M. Christophe MARCHAND	11 voix
M. Marie-Thérèse CHEMIN	11 voix

M. Aline RONCERAY, Christophe MARCHAND, Marie-Thérèse CHEMIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

2014-04-04 – Détermination du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Adopté à l'unanimité.

2014-04-05 – Election des représentants du conseil au sein du conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre de suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2014 a décidé de fixer à quatre, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Aucune liste de candidats n'a été présentée par les conseillers municipaux.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
A déduire (bulletin blancs) : 00
Nombre de suffrages exprimés : 11
Ont obtenu :

M. Marie-Thérèse CHEMIN 11 voix
M. Bernard LEVEQUE 11 voix
M. Régis BOITTIN 11 voix
M. Jacques LEMONNIER 11 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Marie-Thérèse CHEMIN, Mrs. Bernard LEVEQUE, Jacques LEMONNIER, Régis BOITTIN.

2014-04-06 – Constitution des commissions communales et nomination de délégués à des organismes divers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de constituer les commissions communales et d'en nommer les membres ainsi que de désigner un délégué pour différents organismes, à savoir :

Commission des finances M. Guy COCOGNE, Mme Céline GESLIN.

Commission des travaux M. Bernard LEVEQUE, M. Christophe MARCHAND, M. Régis BOITTIN, M. Jacques LEMONNIER.

Commission Sport Loisirs Culture Tourisme M. Christophe MARCHAND, Elaine PERRIGOT, Céline GESLIN.

Commission Fleurissement M. Marie-Thérèse CHEMIN, Bernard LEVEQUE.

Commission calamités agricoles et nuisibles M. Régis BOITTIN, Jacques LEMONNIER, Gérard BOITTIN.

Commission Presse et bulletin municipal M. Guy COCOGNE, Gérard BOITTIN, Elaine PERRIGOT.

Commission Environnement M. Jacques LEMONNIER, Bernard LEVEQUE.

Affaires scolaires M. Aline RONCERAY.

Délégué Service National M. Guy COCOGNE.

Référent Sécurité routière M. Christophe MARCHAND.

Délégués CNAS Collège des élus : M. Gérard BOITTIN

Collège des agents : Mme Véronique MARRIÈRE

Référents patrimoine M. Guy COCOGNE, Elaine PERRIGOT.

Correspondant risques naturels M. Bernard LEVEQUE.

Adopté à l'unanimité.

2014-04-10 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Fougerolles-du-Plessis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte tenu du nombre d'élèves de la Dorée fréquentant l'école publique maternelle et primaire de Fougerolles-du-Plessis au 01/01/2014 (RPI),

Compte tenu du RPI qui existe entre les deux communes,

Vu la délibération du conseil municipal de Fougerolles du Plessis, en date du 26 février 2014, fixant le tarif des frais de fonctionnement,

*ACCEPTÉ de participer aux frais de fonctionnement et fournitures scolaires pour les 6 enfants scolarisés à Fougerolles du Plessis :

Elèves de l'école publique (frais fonctionnement)	1 608,95 € (06 x 268,1598 €)
Fournitures scolaires	264,00 € (06 x 44 €)
Contrat ville EPSL (école publique)	66,00 € (06 x 11,00 €)

Total 1 938,95 €

*AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le mandat correspondant. Adopté à l'unanimité.